

REGLEMENT PARTICULIER RANDONNEE « LA MONTAGNOUNE »

MOTO

Art.1 : Définition

Le Trizac Moto Loisirs organise le dimanche 5 juillet 2015 une randonnée moto tout-terrain au départ du village de Lachassagne 15400 Trizac. Elle est ouverte à toute motocyclette apte au tout-terrain et répondant aux normes de sécurité et de code de la route.

Art.2 : Participants admis

Les participants doivent être titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de leur véhicule et doivent être à jour de leurs cotisations d'assurance.

Les motos ne répondant pas aux normes seront exclues ainsi que les participants n'ayant pas d'équipement adéquat.

Art.3 : Tarifs

Randonnée + café du matin + repas du midi	40 €
Repas accompagnateur	12 €

Art.5 : Horaires

Accueil et inscriptions à partir de 7h30

Premier départ à 9h00

Art.6 : Parcours

Le parcours empruntera des chemins soumis à de nombreuses autorisations de passage (commune et propriétaires privés). C'est pourquoi il est interdit à tout participant de revenir ultérieurement sur ce parcours sans autorisation préalable.

Art.7 : Fléchage

Flèches jaunes : parcours moto

Flèches rouges : passages délicats (toujours évitables)

Art.8 : Application du règlement

Les participants doivent respecter le code de la route et l'environnement.

Le club organisateur se réserve le droit de prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure et d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles.

L'organisateur ne pourra être mis en cause.